

Concernant la sécurité :

Du fait de l'activité du centre d'animation l'été, notamment entre 23 h et 6 h du matin, l'équipe de sécurité est passée de 2 à 3 vigiles dont un maître chien.

De plus, les éclairages ont été améliorés sur une zone comprise entre les pannes 17 et 21 et une bande de confidentialité a été apposée tout le long des quais.

Concernant l'attribution des places :

Afin de limiter la spéculation et les fraudes, il n'a pas été jugé opportun de consulter le plaisancier en cas de mutation de sa place.

Egalement, je tenais à vous rassurer sur la crédibilité des autorités portuaires et municipales qui est saluée par les plaisanciers et de nombreuses communes du littoral.

Concernant les nuisances sonores :

Le bureau d'étude a, entre autre, pour mission de travailler sur ce point.

Concernant la propreté des quais et de l'eau du port :

Des contrôles indépendants sont régulièrement effectués par l'Etat et la qualité de l'eau des bassins apparaît comme bonne.

De plus, les marins saisonniers nettoient, 3 fois par jour, le plan d'eau à l'aide de salabres. En hiver, le nettoyage s'effectue 1 fois par jour.

En ce qui concerne les quais, pour des problèmes de nuisances sonores leur nettoyage ne peut pas s'effectuer la nuit.

Je vous rappelle également que la vie naturelle s'est développée dans le port. Il nous appartient de veiller à limiter l'apport de produits pouvant nuire à la faune et à la flore portuaire.

Concernant la charte du Parc National de Port Cros :

Comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, la position de la commune n'est pas définie sur ce point. Cette question fera très certainement l'objet d'un référendum auprès de la population.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe LEONELLI

Maire de Cavalaire-sur-Mer

Copie : O.CORNA
DGS
Port

